

LES USAGERS

Les eaux usées issues des habitations et des entreprises sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Les déversements dangereux ou toxiques sont formellement interdits.

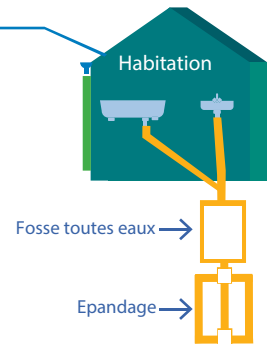
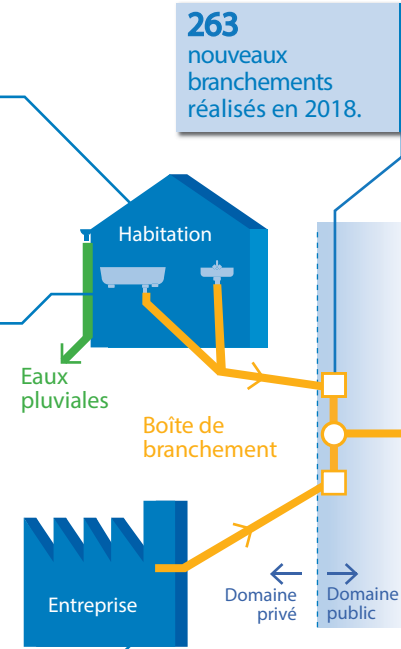
73 728 habitations desservies par le réseau d'eaux usées.

263 nouveaux branchements réalisés en 2018.

2 989 habitations vérifiées en 2018 par trois équipes spécialisées pour vérifier le bon raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement.

158 arrêtés d'autorisation de déversement et **241** conventions spéciales de déversement au total établies avec les usagers à caractère industriel, commercial et artisanal pour maîtriser les rejets d'effluents issus de leurs activités.

2300 installations d'assainissement non collectif. En 2018, **170** contrôles d'installations existantes et **36** contrôles du neuf réalisés par le SPANC.



LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Plus de **1 275 km de réseaux d'eaux usées** transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d'autres canalisations.

Réalisations 2018 :
711 m de réseaux d'eaux usées créés.

1.2 km de collecteurs renouvelés et 58 m réhabilités.

210 postes de pompage participent à l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration.

L'entretien :

- 36 km de réseaux contrôlés par vidéo
- 2021 interventions réalisées d'urgence sur le réseau public et les postes de pompage.



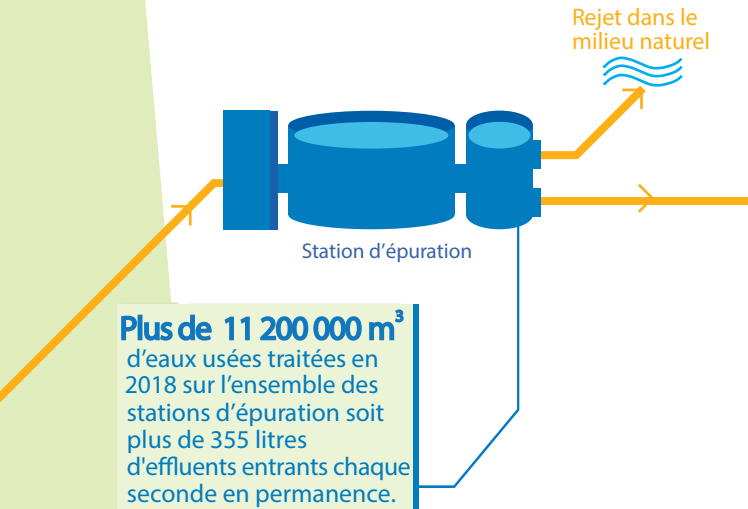
Nettoyage d'un poste de pompage d'eaux usées

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dans 9 stations d'épuration.

Plus de **11 200 000 m³** d'eaux usées traitées en 2018 sur l'ensemble des stations d'épuration soit plus de 355 litres d'effluents entrants chaque seconde en permanence.

- La station d'épuration de Port Neuf, la plus importante de la CdA, reçoit chaque jour **11 400 kg** de pollution organique et **8 030 kg** de matières en suspension. Elle a la capacité de traiter une pollution équivalente à **170 000 habitants**. En 2018, elle a permis d'éliminer **plus de 97 % de la pollution**, avant rejet en milieu naturel.



Prétraitements de la station d'épuration de Châtaillonn-Plage

LES SOUS-PRODUITS DU TRAITEMENT

- Les déchets retenus par les grilles sont incinérés ;
- Les sables sont valorisés, après lavage, dans des travaux de pose de réseaux ;
- Les graisses sont incinérées ou dégradées biologiquement selon les stations d'épuration ;
- Les boues sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts. Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis dans le cadre d'un plan d'épandage.



Fabrication du compost à usage agricole

LES INDICATEURS FINANCIERS

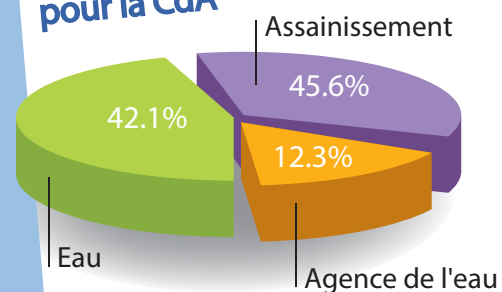
Tarifs de la redevance assainissement en 2019 :

- Part fixe pour une habitation individuelle : 66,46 € par an
- Part fixe pour un immeuble collectif : 46,44 € par an par logement ou activité.
- Part proportionnelle : 1,31 € par m³ d'eau consommée (sur le réseau d'eau potable ou ressource en eau privée).

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

L'ensemble des usagers de la CdA paie le même tarif et bénéficie du même service sur l'ensemble du territoire.

Répartition moyenne pour la CdA



Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement : **17 794 923 €**
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (dans le cas de constructions, réaménagements ou changements de destination bénéficiant de la desserte du réseau d'eaux usées) : **2 038 645 €**

Les travaux et les investissements :

6 937 730 €

Travaux d'extension, de réparation et de réhabilitation réalisés au niveau du système de collecte (branchements, collecteurs, postes de pompage) et travaux de construction d'ouvrages neufs. Renouvellement des équipements et des matériels d'exploitation.

Travaux de réparation de la canalisation de refoulement du poste de pompage Jean Moulin à La Rochelle.



LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

La CdA regroupe **28 communes** et près de **173 800 habitants**. Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

Ses missions

- Assurer la relation aux usagers ;
- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d'épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Pour toute information relative à l'assainissement **contactez**

- L'accueil des usagers, 16 rue de Vaucanson à Périgny, **au 05 46 30 35 35** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 usagersassainissement@agglo-larochelle.fr

Par courrier :

Hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
6, Rue Saint-Michel
CS 41287
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

En dehors de ces heures ouvrables,
Le standard de la CdA, joignable 24h/24,
au 05 46 30 34 00

- Si vous habitez Vérines, contactez la SAUR **au 05 81 31 85 02**

Crédits photos : F.L.E LAN / CdA La Rochelle

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées

ANNÉE 2018

Cette plaquette est destinée à l'information des usagers. Le rapport complet est disponible à l'accueil assainissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle 16 Rue de Vaucanson 17180 PERIGNY